



FLASH n° 34

30 mai 2024



www.la-falaise.fr

Horaires d'ouverture de la mairie - Eté 2024

L'accueil de la mairie sera ouvert aux jours et horaires habituels (lundis et mardis de 15h à 17h30 - vendredis de 15h à 18h30) sauf :

▶ du 1^{er} au 16 août 2024



N'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Élections européennes 2024

En France, les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 20h en mairie de La Falaise (Salle Aigue Flore).



✓ Les cartes électorales sont adressées aux nouveaux inscrits depuis les élections présidentielles de 2022 avec le présent flash municipal. Si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à nous contacter (01 30 95 64 45 ou mairie@la-falaise.fr).

NOUVEAU

Ces nouvelles cartes sont dotées d'un même QR code : en le scannant avec son smartphone, vous serez automatiquement redirigé vers le site officiel du ministère dédié aux élections (www.elections.interieur.gouv.fr). Ce portail ergonomique et intuitif centralise sur une même plateforme l'ensemble des démarches relatives aux élections en France : inscription ou vérification d'inscription sur les listes électorales, procurations, informations sur le bureau de vote, ...

✓ Les jeunes gens qui atteindront 18 ans d'ici le 8 juin 2024 sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales. Les inscriptions de ces jeunes sont normalement d'office suite à leur recensement militaire (à effectuer dès les 16 ans), toutefois, un recensement militaire tardif ou un déménagement intervenu entre-temps peut générer une absence d'inscription.

✓ Vous voulez vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est effective ? Vous pouvez :

- ▶ soit vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> (Attention, ce service est désormais accessible avec FranceConnect ou un compte Service-public.fr).
- ▶ soit vous adresser en mairie pour vérification (mairie@la-falaise.fr)

Vous serez absent le jour des élections européennes ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Cette démarche permet de charger un autre électeur de voter à sa place. Aucun justificatif ne vous sera demandé. **Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de choisir un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.**

S'il est possible de donner procuration à tout moment jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Il n'est plus nécessaire qu'il soit inscrit dans la même commune que la vôtre mais la personne choisie, appelée mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes et ne pourra pas détenir, le jour du vote, plus de deux procurations (une seule d'entre elles peut avoir été faite en France).

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est à vous de l'avertir de la procuration et du bureau de vote dans lequel il devra voter, muni de sa propre pièce d'identité.

Pour donner procuration, vous aurez besoin de renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Ce numéro est présent sur la carte électorale et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur service-public.fr.

Vous pouvez donner procuration de plusieurs façons :

- ▶ **Physiquement auprès d'un tribunal judiciaire, d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie :** Vous devez vous présenter dans l'un de ces lieux, même s'il n'est pas dans votre département ou même votre région, muni d'une pièce d'identité. Vous devrez y remplir un formulaire en indiquant votre numéro national d'électeur ainsi que celui de l'électeur qui se chargera de voter à votre place le jour du scrutin. Vous devez également indiquer les nom, prénom et date de naissance de ce dernier. Une fois la démarche effectuée, un récépissé vous sera remis pour justifier de l'enregistrement de votre procuration.

*A noter que le formulaire de demande de procuration Cerfa n°14952*03 peut être imprimé et rempli en amont ou que vous pouvez également effectuer une pré-demande sur le site maprocuration.gouv.fr, ce qui vous permettra de gagner du temps. Il faudra ensuite l'amener dans l'un des lieux cités précédemment pour le faire valider (prévoir un justificatif d'identité).*

- ▶ **Entièrement sur Internet, si vous disposez d'une carte d'identité de nouvelle génération « format carte bancaire » :** pour la 1^{ère} fois, l'établissement d'une procuration peut être totalement dématérialisé, sans impliquer un déplacement auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie pour la faire valider.

Pour faire une procuration entièrement en ligne, un critère est indispensable : vous devez disposer d'une nouvelle carte d'identité numérique, délivrée depuis 2021. Cette nouvelle carte est liée à l'application du gouvernement [France Identité](http://FranceIdentite.gouv.fr), qui permet notamment de prouver son identité en ligne. Ce lien entre votre carte d'identité physique et votre identité numérique hébergée par l'application France Identité est indispensable pour réaliser votre procuration totalement en ligne.



Pour créer votre identité numérique, vous devez vous connecter sur l'application [France identité](http://FranceIdentite.gouv.fr) (disponible sur l'App Store comme sur Google Play). Ensuite, effectuez une demande de certification de votre identité numérique. Cela vous permettra d'obtenir un QR code.

L'étape suivante consiste à vous déplacer dans une mairie habilitée, en vous munissant du QR code, de votre carte d'identité et de votre smartphone. Un agent devra alors vérifier que votre identité numérique hébergée par l'application France Identité est bien liée à votre carte d'identité physique. Pour cette démarche, la mairie d'Aubergenville accueille sans rendez-vous : vous pouvez vous y rendre sur les horaires d'ouverture habituels.

Un mail vous sera ensuite envoyé dans les 48 heures pour vous informer de l'aboutissement de votre demande de certification numérique.

Une fois ces étapes passées, la création de votre identité numérique est terminée. Vous pourrez ainsi effectuer votre demande de procuration entièrement en ligne grâce au service « Maprocuration » (maprocuration.gouv.fr). A l'issue de cette demande, vous pourrez directement faire valider votre identité via l'application France Identité, sans avoir à vous déplacer dans un commissariat ou une gendarmerie.

Grâce à la création de votre identité numérique, vous pourrez répéter ces demandes de procuration lors de prochaines élections (Les élections européennes servent d'expérimentation de cette méthode, qui a ensuite vocation à être généralisée lors des prochaines échéances électorales), sans avoir à faire confirmer votre identité numérique à chaque fois en mairie. Cette confirmation n'est nécessaire que lors de la création de votre identité numérique sur l'application France Identité.

« Partir en livre » à La Falaise et alentours

PARTIR EN LIVRE

Fête ses dix ans Sports & jeux

19.06 — 21.07.2024

Avec "Partir en livre", le livre sort des lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.

Organisé localement par le Relais Petite Enfance (RPE) « Le Monde des Enfants » de Mézières-sur-Seine, venez nombreux participer à l'évènement « ~~Partir en livre~~ » !

Animations, séances de lecture et supports divers pour raconter des histoires aux enfants (0 à 3 ans) sont proposés en extérieur (gratuit, autant de fois que souhaité, non lié à la domiciliation), et notamment :

**Le vendredi 28 juin 2024 de 9h30 à 11h
dans le Parc Aigue Flore**

LUNDI 24 JUIN À MÉZIÈRES-SUR-SEINE :
de 9h30 à 11h - Square derrière Etablissement France Services

MARDI 25 JUIN À EPÔNE :
de 9h30 à 11h00 - Cour extérieure Salle du Bout du Monde

MERCREDI 26 JUIN À JUMEAUVILLE :
de 10h00 à 11h30 - Jardin d'Alice

JEUDI 27 JUIN À BREUIL-BOIS-ROBERT :
de 10h00 à 11h30 - Place du Village (parvis de l'Eglise)

VENDREDI 28 JUIN À LA FALAISE :
de 9h30 à 11h00 - Parc Aigue-Flore

MERCREDI 3 JUILLET À GUERVILLE :
de 9h30 à 11h00 - Parc derrière l' ALSH « les Juliennes »

JEUDI 4 JUILLET DE À GOUSSONVILLE :
9h30 à 11h00 - Square Rabusier

LUNDI 8 JUILLET À BOINVILLE-EN-MANTOIS :
de 9h30 à 11h00 - derrière l'Eglise

Évènement organisé en partenariat entre les bibliothèques/médiathèques et le Relais Petite Enfance intercommunal

FESTIVAL NATIONAL DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE POUR LES 0/3 ANS
Évènement en extérieur soumis aux conditions météorologiques



Inscriptions 2024/2025 à l'école et aux services périscolaires

Vous pouvez encore inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services périscolaires auront lieu du 1^{er} au 31 juillet 2024 :



Depuis quelques années, afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée scolaire, la mairie et l'école ont décidé de fusionner leur questionnaire afin de vous permettre de remplir **un dossier unique**.

Ce dossier sera à retourner complet (accompagné des pièces complémentaires listées, notamment une attestation d'assurance) en mairie, non pas à l'école. En effet, nous nous engageons à fournir ces informations à la directrice de l'école ainsi qu'aux services périscolaires.

Au plus tard dans la semaine n° 26, soit du 24 au 28 juin 2024, ce dossier unique sera :

- distribué via l'école pour les enfants déjà inscrits en 2023/2024
- adressé par voie postale pour les nouveaux inscrits déjà connus de la mairie.

Coupures d'électricité le 24 juin 2024

Enedis nous informe de travaux sur le réseau de distribution électrique qui entraîneront des coupures d'électricité le :



Lundi 24 juin 2024 entre 9h et 11h

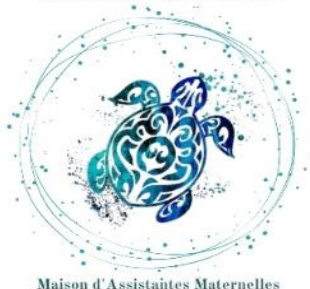
- Rue des Grands Prés : n° 3 au 15, 19 et du 2 au 26, 14B, 14T, 16B
- Place de la Libération (école)
- Rue du Château
- Rue de la Source : n°1

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE ci-contre.



La MAM'Ohana cherche une maison à louer

MAM'Ohana



Maison d'Assistants Maternelles

Voilà plus de 2 ans, nous avons ouvert notre Maison d'Assistants Maternelles, la MAM'Ohana, sur la commune de Plaisir.

Mais qu'est-ce qu'une MAM ?

Une MAM est un lieu entièrement dédié à l'accueil du jeune enfant et permet à maximum 4 assistantes maternelles de se regrouper afin de travailler en équipe.

Les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sont de plus en plus recherchées par les familles. Plus petite qu'une crèche et où les enfants peuvent évoluer au sein d'un groupe à son rythme.

Notre équipe

Elle est composée de deux assistantes maternelles, Amélie et Cécilia, actuellement en formation d'éducatrice Montessori 0-3 ans. Notre équipe comptera bientôt une troisième assistante maternelle, Bex, diplômée de l'AMI (Association Montessori Internationale) - éducatrice Montessori 0-3 ans et bilingue anglais.

Ainsi, dès **la rentrée de septembre 2024** nous proposerons un accueil pour **12 enfants**, entièrement fondé sur la pédagogie du Professeur Maria Montessori. **Une communauté enfantine pour les enfants de 18 mois à leur entrée à l'école.**

La pédagogie Montessori pour les 0 - 3 ans

De 0 à 6 ans l'enfant est en quête d'indépendance biologique et physique. Il absorbe son environnement.

"Aide moi à faire seul" - "Tout ce qui est accessible est autorisé"

Le Rôle de l'adulte : préparer un environnement sans obstacle pour l'enfant qui pourra l'explorer à travers tous ses sens et à son rythme.

Nos critères de recherche

Nous recherchons une maison individuelle à louer (pas de bail commercial) :

- maison de plein pied ou avec un étage maximum et avec une entrée accessible sans marche,
- surface minimum de 130m2 et accès direct sur un jardin privatif,

Si vous êtes un bailleur intéressé par notre projet, ou si vous connaissez une maison à louer, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : mam.ohana.78@gmail.com

Cécilia BURIDENT 07.82.82.88.46 - Amélie GARCIA 06.42.28.95.46 - Bex BRAHM 06 72 66 99 24